

Evolution de l'inflation au cours du premier trimestre 2022

Au 1^{er} trimestre 2022, les prix à la consommation finale des ménages ont augmenté de 4,4% en glissement annuel. En moyenne sur les douze derniers mois, les prix ont poursuivi leur ascension en mars 2022, progressant de 2,9% ; alors que la hausse n'était que de 2,3% en mars 2021, de 2,5% en janvier 2022 et de 2,7% en février 2022. Le principal déterminant de cette poussée inflationniste est l'accélération des prix des produits alimentaires de 6,0% après 3,4% un an plutôt, en raison surtout de l'envolée de 6,8% des prix des pains et céréales, de 6,4% de ceux des viandes, ainsi que de 10,2% des prix des huiles et graisses.

L'augmentation de 3,1% des prix des produits importés, tout comme ceux des produits locaux de 2,9%, est fortement expliquée à la fois par les effets néfastes du Covid-19 qui sévit depuis 2020 et par le conflit opposant la Russie à l'Ukraine, qui ont davantage contribué au renchérissement, sur le marché international, des prix des produits importés, des coûts des matières premières, des intrants agricoles, de l'énergie, des matériaux de construction, et du fret maritime.

Sur le plan régional, le seuil de la CEMAC de 3% a été atteint ou franchi dans six capitales dont 4,5% à Ebolowa, 4,4% à Bamenda, 4,3% à Maroua, 3,9% à Bertoua, 3,6% à Bafoussam, et 3,0% à Garoua.

En dépit des interventions récentes de la BEAC sur son taux directeur pour ralentir la surchauffe de l'économie, le pays reste très affecté par les hausses de prix mondiaux et pourrait encore rester dans cette situation socioéconomique difficile, si perdure le conflit entre la Russie et l'Ukraine et qu'il y ait de sanctions supplémentaires à l'encontre de la Russie. En outre, les dysfonctionnements provoqués par la pandémie du Covid-19 et exacerbés par le conflit pourraient davantage accélérer l'inflation des produits importés et locaux.

Le potentiel d'inflation reste élevé. Si le rythme actuel de progression des prix est maintenu, le taux d'inflation pourrait franchir la barre de 3% en 2022, en l'absence des mesures additionnelles fortes à la fois globales et ciblées de soutien aux entreprises pour une offre des produits à prix modérés et aux ménages en vue de sauvegarder leur pouvoir d'achat déjà érodé par une importante inflation cumulée de plus de 9,2% entre 2017 et 2021.

1. Evolution au cours du premier trimestre 2022

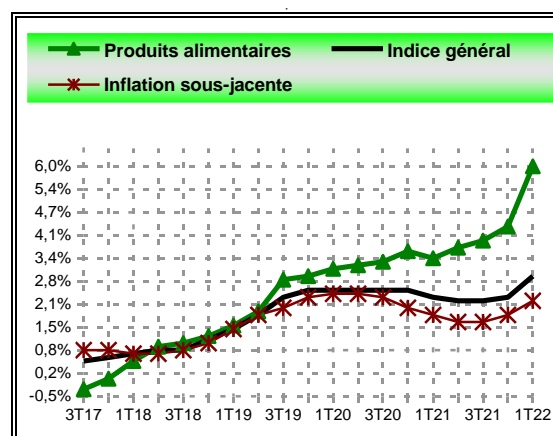
Une hausse de prix de 2,9% en moyenne sur les douze derniers mois.

En mars 2022, les prix à la consommation ont augmenté de 4,7% comparé à mars 2021. Comparativement au 4^{ème} trimestre 2021, l'indice des prix a augmenté de 1,8% au 1^{er} trimestre après +0,1% il y a un an. Par rapport au 1^{er} trimestre 2021, la hausse des prix est de 4,4% ce trimestre. En moyenne sur les douze derniers mois, la hausse du niveau général des prix est de 2,9%. Cette variation était de 2,3% il y a un an, 2,7% en février 2022 et de 2,5% en janvier 2022.

Le rythme de croissance le plus rapide est enregistré à Ebolowa, soit 4,5% au cours des douze derniers mois

En moyenne sur les douze derniers mois, le seuil communautaire de 3% a été dépassé ou franchi dans six villes à savoir : Ebolowa (+4,5%), Bamenda (+4,4%), Maroua (+4,3%), Bertoua (+3,9%), Bafoussam (+3,6%) et Garoua (+3,0%). En glissement annuel, les prix ont progressé de plus de 3% dans toutes les villes dont Maroua (6,3%), Bafoussam (6,1%), Ebolowa (5,9%), Bamenda (+5,5%), Garoua (5,1%) et Ngaoundéré (5,0%) ont enregistré sur la période des taux supérieurs ou égaux à 5%.

Graphique 1 : Evolution générale des prix sur les douze derniers mois



L'inflation se nourrit de l'envolée des prix des produits alimentaires

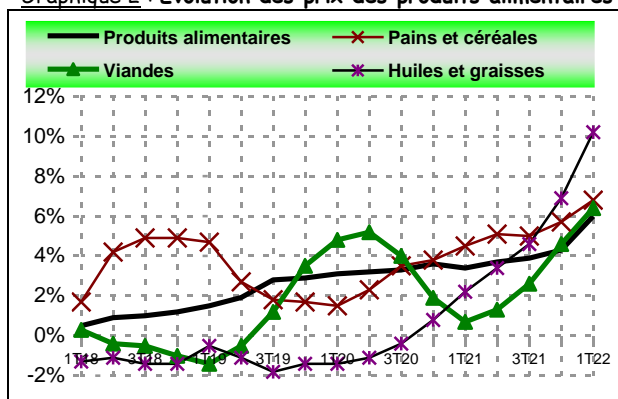
En moyenne sur les 12 derniers mois, les tendances inflationnistes demeurent et sont entretenues par les prix des produits alimentaires, et ce malgré les mesures de lutte mises en œuvre par le Gouvernement pour préserver le pouvoir d'achat des populations. Les principales hausses de prix des produits alimentaires ont concerné la viande, le pain, les céréales, les farines, les poissons, les huiles et les légumes. Certains matériaux de construction habituellement utilisés par les ménages pour leurs petits travaux de construction ou de réhabilitation/réparation ne sont pas non plus épargnés par la hausse de prix. Il s'agit notamment du ciment, des tôles, des tuyaux PVC, des carreaux de mur et du fer à béton.

2. Evolution des prix des produits alimentaires

Evolution des prix des denrées alimentaires qui ont augmenté sur un an de 9,7% au 1^{er} trimestre 2022

En fin mars 2022, les prix des produits alimentaires progressent au cours des douze derniers mois (+6,0% après +3,4% un an auparavant) du fait principalement du renchérissement des pains et céréales (+6,8% et une contribution de 1,6 points de pourcentage à l'inflation des produits alimentaires), des viandes (+6,4% et une contribution de 0,95 point de pourcentage) ainsi que des huiles et graisses (+10,2% et une contribution de 0,8 point de pourcentage). Les prix des légumes (+5,6% et une contribution de 1,16 points de pourcentage), des poissons et fruits de mer (+5,7% et une contribution de 0,79 point de pourcentage), du « sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie » (+1,5% et une contribution de 0,06 point de pourcentage) ainsi que ceux du « lait, fromage et œuf » (+0,2% et une contribution de 0,01 point de pourcentage) ont également augmenté.

Graphique 2 : Evolution des prix des produits alimentaires



Comparé au 1^{er} trimestre 2021, l'indice des prix des produits alimentaires a augmenté de 9,7% au cours du 1^{er} trimestre 2022. Cette tendance à la hausse des prix des produits alimentaires au Cameroun reste en phase avec la variation de l'indice FAO des prix des produits alimentaires, qui suit l'évolution mensuelle des cours internationaux des produits alimentaires de base les plus couramment échangés. Cet indice FAO a en effet augmenté de 25% au cours du premier trimestre 2022 par rapport au trimestre correspondant de 2021, sous l'effet de la hausse des prix des huiles végétales, des céréales et des produits laitiers.

les prix des produits alimentaires locaux grimpent sous l'effet de (i) la conjoncture internationale toujours favorable à l'inflation, (ii) le resserrement des disponibilités des produits agricoles sur les marchés dû aux changements climatiques qui perturbent les cycles agricoles, et à l'insécurité persistante dans certaines régions du Cameroun qui continue d'éroder les capacités de production des ménages agricoles et limite les échanges commerciaux nationaux et internationaux en raison des restrictions des déplacements des personnes et des biens, (iii) l'approvisionnement limité des grands centres de consommation à cause de la dégradation de certains axes du réseau routier ou ferroviaire, (iv) les pratiques spéculatives de certains commerçants, (v) la transmission, certes partielle, des fortes hausses des coûts de production (notamment les

matières premières et les intrants agricoles) sur les prix de vente aux consommateurs, (vi) les difficultés d'approvisionnement et l'indisponibilité de certains produits.

Quant aux produits importés, l'inflation, qui sévit dans un contexte difficile de relance post pandémie s'est accélérée avec les récents confinements mis en œuvre en Chine pour endiguer la pandémie de Covid-19 et la guerre opposant la Russie à l'Ukraine suivie de sanctions économiques contre Moscou. Tous ces facteurs ont accentué davantage les problèmes sur les chaînes d'approvisionnement mondiales et renchéris les coûts des matières premières, des intrants agricoles, des matériaux de construction et du fret maritime. En outre, la dépréciation de l'euro par rapport au dollar accroît la facture des importations libellées en dollars.

En réponse à cette conjoncture exceptionnelle, les pouvoirs publics se sont employés à mettre en œuvre les mesures de lutte contre la spéculation, d'approvisionnement régulier et suffisant des marchés, auxquelles s'ajoutent les mesures fiscales et douanières. Ces actions, conjuguées aux stratégies de conseil, d'anticipation et de promotion mises en place avec les opérateurs économiques ont permis de limiter la hausse généralisée des prix.

- La hausse de 6,8% des prix des pains et céréales résulte principalement de l'accroissement des prix des céréales non transformées (maïs séché en grains, riz), des farines, semoules et gruaux (farine de blé, farine de maïs, farine de mil) et des pains.
- L'augmentation de 6,4% des prix de la viande découle principalement de la hausse des prix de la volaille, de la viande de bœuf et de la viande de porc.
- Les prix des huiles et graisses ont progressé de 10,2%, en lien avec l'accroissement des prix de l'huile de palme brute, de l'huile de palme raffinée, des pâtes d'arachide locale.
- Les prix des légumes ont grimpé (+5,6%) du fait principalement du renchérissement des autres produits à base de tubercules et plantains (farine de manioc, Gari/tapioca, manioc déshydraté en boules ou en morceaux, miondo, pâte de manioc ou wata fou-fou), des légumes frais en feuille (laitue, « okok/éru », « keleng keleng », chou rouge frais, feuilles de manioc) ainsi que des légumes secs et oléagineux (niébé, arachides sèches, haricot sec).
- La hausse de 5,7% des prix des poissons et fruits de mer découle de l'accroissement des prix des poissons frais (carpe, silure d'eau douce, morue, bar), des poissons et autres produits de mer congelés (friture, machoiron, maquereau, capitaine) et des sardines.
- Les prix des sucres, confiture, miel, chocolat et confiserie augmentent de 1,5% du fait de la hausse des prix du sucre ainsi que ceux des confitures, miels, chocolats et confiserie.
- Les prix des laits, fromages et œufs augmentent de 0,5%. Cette hausse résulte principalement de celle des œufs, des produits laitiers et dans une moindre mesure du lait.
- Les prix des fruits ont diminué légèrement de 0,2%, en lien avec la baisse des prix des citrons, pamplemousses et oranges. A l'inverse, les prix des autres fruits frais (« saah », pastèque, banane douce, avocat tendre, fruits noirs) et des noix de coco ont augmenté.

3. Les autres sources d'inflation

En moyenne sur les douze derniers mois, le niveau général de prix a progressé du fait surtout du regain des prix des produits alimentaires (+6,0% et une contribution de 1,9 points de pourcentage à l'inflation totale), des « articles d'habillement et chaussures » (+2,3% et une contribution de 0,2 point de pourcentage à l'inflation totale). Les prix du « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (+1,9% et une contribution de 0,2 point de pourcentage à l'inflation totale) ont aussi augmenté, en lien avec la hausse des prix des produits pour l'entretien et réparation courante, des loyers effectifs payés par les locataires ainsi que des services d'entretien et de réparation des logements (ciment, tôle, carreaux de mur et fer à béton notamment).

Biens locaux/Biens importés : l'inflation est plus d'origine locale qu'importée

En moyenne sur les douze derniers mois, l'inflation est soutenue par la progression des prix des produits locaux. L'inflation des produits locaux s'élève à 2,9% et contribue à hauteur de 2,15 points de pourcentage à l'inflation totale. Parallèlement, l'inflation des produits importés est de 3,1% et contribue à hauteur de 0,75 point de pourcentage à l'inflation totale. Le risque d'aggravation de l'inflation importée demeure toujours car les perturbations des chaînes mondiales d'approvisionnement persistent et des prix de l'énergie continuent de flamber.

L'inflation reste en grande partie entretenue par les prix des biens du secteur primaire

En moyenne sur les douze derniers mois, les prix des biens du secteur primaire augmentent (+6,3% et une contribution de 1,9 points de pourcentage à l'inflation totale), tout comme ceux des biens du secteur secondaire (+1,9% et une contribution de 0,3 point de pourcentage à l'inflation totale) et des services (+1,1% et une contribution de 0,4 point de pourcentage à l'inflation totale). L'inflation sous-jacente, qui ne tient pas compte de l'évolution des prix des produits énergétiques et des produits frais, a continué d'accélérer, pour atteindre 2,2% en mars 2022, contre 1,8% en décembre 2021.

4. Conclusion et perspectives pour 2022

Les pressions inflationnistes observées depuis fin 2021 s'accroissent au 1^{er} trimestre 2022 et se soldent par une inflation de 2,9% en moyenne sur les douze derniers mois, tirée par les prix des produits alimentaires qui se sont envolés de 6,0%. Ces pressions s'inscrivent dans un contexte difficile de relance post Covid-19 et de conflit opposant la Russie à l'Ukraine. Les répercussions sont ressenties sur les prix internationaux de l'énergie, des matières premières, des matériaux de construction, des intrants agricoles et des biens durables. Dans ce contexte qui perdure, il est fort probable, en l'absence de mesures additionnelles de soutien du Gouvernement aux entreprises et aux ménages, que le taux d'inflation franchisse le seuil communautaire de 3% en 2022.

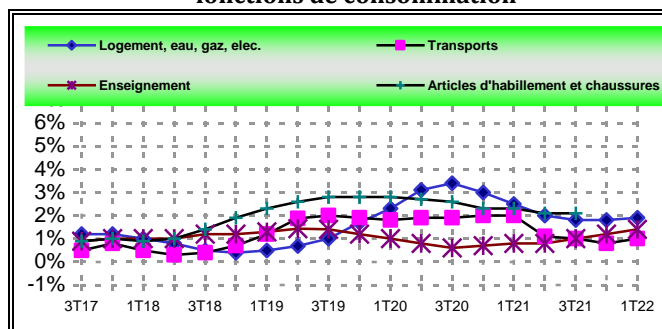
En mars 2022, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 4,7% sur un an. Comparativement au 1^{er} trimestre 2021, les prix à la consommation finale ont augmenté de 4,4% au 1^{er} trimestre 2022.

En moyenne sur les douze derniers mois, le taux d'inflation est très proche de la norme communautaire CEMAC de 3,0% en fin mars 2022 (+2,9%) et a déjà été dépassé ou franchi dans six villes à savoir : Ebolowa (+4,5%), Bamenda (+4,4%), Maroua (+4,3%), Bertoua (+3,9%), Bafoussam (+3,6%) et Garoua (+3,0%).

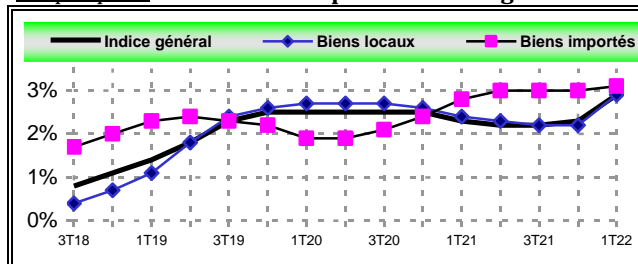
Ces tensions inflationnistes sont entretenues principalement par les prix des produits alimentaires notamment de la viande, des pains, des céréales, des farines, des poissons, des huiles et des légumes.

La hausse des prix des denrées alimentaires à l'échelle mondiale et celle des prix de l'énergie constituent actuellement une double menace d'inflation. Les entreprises locales risquent de connaître davantage des difficultés d'approvisionnement en intrants, ce qui pourrait augmenter les prix à la production et donc accélérer l'inflation des produits locaux notamment les produits manufacturés et les produits agricoles. Il est fort probable, sous ces conditions, que le taux d'inflation franchisse le seuil de 3% retenu par la CEMAC dans son dispositif de surveillance multilatérale.

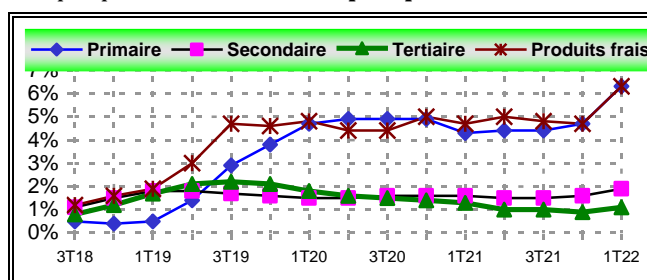
Graphique 3 : Evolution des prix de quelques autres fonctions de consommation



Graphique 4 : Evolution des prix selon l'origine



Graphique 5 : Evolution des prix par secteur



Tout en continuant à accorder la priorité à la crise sanitaire, le Gouvernement, devrait adopter davantage des mesures en fonction de la dynamique du marché mondial pour procéder à une régulation précise afin de continuer à assurer l'approvisionnement des marchés et freiner toute hausse déraisonnable des prix.

Le développement des infrastructures, qu'il s'agisse des routes, de l'énergie ou de l'eau constitue un autre levier qui devrait améliorer et faciliter le transport des produits agricoles des bassins de production vers les marchés pour la commercialisation destinée à la consommation ou, à défaut, à une transformation agroindustrielle.

En vue toujours de stabiliser le niveau général des prix, à défaut de pouvoir inverser la tendance, le Gouvernement devrait mettre en œuvre des mesures additionnelles de soutien aux entreprises et aux ménages, à la fois globales et ciblées. Les politiques de transformation structurelle de l'économie méritent également d'être accélérées dans leur mise en œuvre afin de renforcer les capacités de l'économie nationale à mieux face aux différents chocs sur l'offre des biens et services.

Tableau 1: Evolution de l'indice (base 100 Année 2011) des prix des différentes fonctions de consommation au cours du premier trimestre 2022

FONCTION DE CONSOMMATION	1er trim-21	4ème trim-21	janv-22	févr-22	mars-22	1er trim-22	1er trim 22 / 4ème trim 21	1er trim 22/ 1er trim 21	avr 21 à mars 22 / avr 20 à mars 21
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	121,3	128,0	131,6	132,9	134,1	132,9	3,8%	9,6%	5,9%
<i>Produits alimentaires</i>	121,4	128,2	131,8	133,1	134,4	133,1	3,8%	9,7%	6,0%
<i>Boissons non alcoolisées</i>	118,1	120,2	120,9	121,9	122,7	121,8	1,4%	3,2%	2,3%
Boissons alcoolisées et tabacs	135,1	137,9	139,6	139,6	139,7	139,6	1,2%	3,4%	2,4%
Articles d'habillement et chaussures	115,6	117,6	118,3	119,0	119,3	118,9	1,1%	2,8%	2,3%
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles.	121,7	122,8	123,7	123,5	124,4	123,9	0,9%	1,7%	1,9%
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	112,2	113,1	113,6	114,5	115,3	114,4	1,2%	2,0%	1,5%
Santé	103,4	103,5	103,6	103,6	103,7	103,6	0,1%	0,2%	0,2%
Transports	126,8	128,4	129,1	129,3	129,7	129,4	0,8%	2,0%	1,0%
Communications	91,4	91,6	91,6	91,6	91,7	91,6	0,1%	0,3%	0,4%
Loisirs et culture	108,1	109,1	109,6	109,6	109,7	109,6	0,5%	1,4%	0,9%
Enseignement	118,3	119,9	120,1	120,2	120,2	120,2	0,2%	1,6%	1,4%
Restaurants et hôtels	132,8	135,1	137,2	137,2	137,7	137,4	1,7%	3,4%	2,0%
Biens et services divers	117,1	118,0	118,7	119,1	119,8	119,2	1,0%	1,8%	1,2%
INDICE GENERAL	118,8	121,8	123,5	124,0	124,7	124,1	1,8%	4,4%	2,9%

Tableau 2: Evolution de l'indice (base 100 Année 2011) des prix par groupe secondaire des produits au premier trimestre 2022

GRUPE SECONDAIRE	1er trim-21	4ème trim-21	janv-22	févr-22	mars-22	1er trim-22	1er trim 22 / 4ème trim 21	1er trim 22/ 1er trim 21	avr 21 à mars 22 / avr 20 à mars 21
Local	120,5	123,3	125,2	125,6	126,4	125,7	2,0%	4,3%	2,9%
Importé	115,1	117,4	118,4	119,2	119,8	119,1	1,5%	3,5%	3,1%
Energie	105,6	105,7	105,8	105,8	105,9	105,8	0,1%	0,2%	0,1%
<i>Produits pétroliers</i>	109,6	109,7	109,9	109,9	110,0	109,9	0,2%	0,3%	0,1%
Produits frais	131,6	139,9	143,5	145,2	145,4	144,7	3,4%	9,9%	6,3%
Hors produits frais et énergie	116,9	119,0	120,3	120,6	121,5	120,8	1,5%	3,3%	2,2%
Primaire	127,9	135,4	139,1	140,0	140,7	139,9	3,3%	9,4%	6,3%
Secondaire	111,1	112,6	113,5	114,3	115,2	114,3	1,6%	2,9%	1,9%
Tertiaire	119,3	120,4	121,2	121,3	121,8	121,4	0,8%	1,8%	1,1%
Durable	113,2	114,4	115,3	115,9	116,5	115,9	1,3%	2,4%	1,7%
Non durable	119,9	124,8	127,5	128,4	129,4	128,4	2,9%	7,1%	4,6%
Semi Durable	113,9	115,8	116,5	116,9	117,3	116,9	0,9%	2,6%	2,2%
Services	119,4	120,5	121,3	121,4	121,8	121,5	0,8%	1,8%	1,1%

Tableau 3: Evolution de l'indice (base 100 Année 2011) des prix des différentes régions au premier trimestre 2022

Ville	1er trim-21	4ème trim-21	janv-22	févr-22	mars-22	1er trim-22	1er trim 22 / 4ème trim 21	1er trim 22/ 1er trim 21	avr 21 à mars 22 / avr 20 à mars 21
Yaoundé	117,8	120,2	121,2	121,8	122,8	122,0	1,4%	3,6%	2,3%
Douala	118,2	120,4	121,5	122,0	122,9	122,1	1,4%	3,3%	2,2%
Bafoussam	118,2	122,1	124,9	125,4	125,7	125,3	2,7%	6,1%	3,6%
Bamenda	122,4	126,7	129,9	128,7	128,5	129,0	1,8%	5,5%	4,4%
Garoua	117,0	120,5	122,8	123,0	122,8	122,9	2,0%	5,1%	3,0%
Maroua	117,0	122,0	124,1	124,1	124,7	124,3	1,9%	6,3%	4,3%
Ngaoundéré	115,7	116,7	119,1	121,9	123,5	121,5	4,1%	5,0%	1,8%
Bertoua	125,3	128,1	128,5	129,8	130,4	129,6	1,1%	3,4%	3,9%
Buéa	123,6	127,2	128,4	130,0	130,4	129,6	1,9%	4,8%	2,6%
Ebolowa	119,8	122,8	126,3	125,9	128,3	126,9	3,3%	5,9%	4,5%
National	118,8	121,8	123,5	124,0	124,7	124,1	1,8%	4,4%	2,9%